

Agenda

- Mercredi 1er mai 2019 : randonnée VTT du comité des fêtes.
Mercredi 8 mai 2019 : commémoration.
Dimanche 19 mai 2019 : vide grenier du comité des fêtes.
Dimanche 26 mai 2019 : élections européennes.
Dimanche 16 juin 2019 : kermesse de l'association grandir en s'amusant.
Dimanche 23 juin 2019 : repas du CCAS.
Du 17 au 19 Août 2019 : FÊTE PATRONALE.
Vendredi 25 octobre 2019 : remise des prix du concours des maisons fleuries.
Lundi 11 novembre 2019 : commémoration.
Dimanche 1er décembre 2019 : loto de Noël de l'association grandir en s'amusant.
Vendredi 6 décembre 2019 : Téléthon.
Dimanche 8 décembre 2019 : poule aux dominos du comité des fêtes.

Ramassage des déchets verts

Lutte contre le bruit

Du 4 avril au 14 novembre 2019*

Ne seront collectés uniquement que les déchets verts stockés dans une poubelle avec poignées n'excédant pas 25 KG.

En cas de non-respect de cette consigne, les déchets ne seront plus ramassés.

* Sauf jours fériés.

L'utilisation des tondeuses à gazon et autres engins motorisés de jardinage ou bricolage est autorisée de la façon suivante :

Les jours ouvrables de 8H30 à 12H et de 14H à 19H30

Les samedis de 9H00 à 12H et de 14H à 19H00

Les dimanches et jours fériés de 10H à 12H

Le brûlage des déchets à l'air libre est interdit : questions réponses.

Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets (plastiques notamment mais aussi déchets verts) est fortement émetteur de polluants. Parmi ces polluants, se trouvent des particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et le benzène.

Quels sont les déchets concernés par cette situation ?

Ce sont les déchets verts (tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs ...), les autres déchets ménagers et assimilés et les déchets des activités économiques.

Qui doit respecter cette interdiction ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets est concernée.

En cas de non-respect, une contravention de **450 euros** peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

IPNS-Ne pas jeter sur la voie publique.



N°2019-1



Chères Sarcophagiennes, Chers Sarcophagiens,

Voici le premier bulletin municipal de l'année ! Et, nous souhaitons avant tout vous annoncer la mise en connexion accrue de Serqueux. En effet, nous sommes désormais inscrits sur ma commune connectée.

Avec ce nouveau service, la commune est désormais 100% connectée. Ce qui permettra de vous diffuser rapidement, directement et facilement des informations plus ou moins urgentes ; pour cela il vous suffit de vous connecter à l'application macommuneconnectee.fr.


Ma Commune Connectée.

Ensuite, en ce qui concerne les travaux SNCF, comme vous le constatez, ils avancent. Nous avons eu une réunion avec les équipes SNCF, voici les informations que nous avons obtenues : la route de Compainville réouvrirait en juillet, le pont route de Neufchâtel serait mis en service fin juillet, le nouveau raccordement route de Rouen serait quant à lui mis en service en décembre, et, l'avenue verte fin juin. Le chemin de la Hêtraie va



être dévié provisoirement pour avoir son nouveau tracé définitif mis en service fin d'année. En ce qui concerne la cité de Fos, les travaux des concessionnaires ont débuté et les travaux de la SNCF sur le passage à niveau démarreraient en juillet. Au niveau de la future intersection entre la route de Neufchâtel et le nouveau raccordement route de Rouen, sera mis en place un plateau surélevé. Enfin, une réunion publique sera organisée en juin, nous vous informerons de la date précise.

Par ailleurs, la route de Rouen sera fermée pendant 3 semaines en juillet pour des travaux de concessionnaires.

Nous sommes attentifs à tous ce qui se passe et sommes vigilants tant pour la sécurité que pour l'avenir.

A bientôt.

L'équipe municipale.

Ça bouge à Serqueux !

L'espace numérique mobile : les « ENM » sont nés de cette idée de rendre internet accessible à tous sans exception : les habitants des zones blanches (non couvertes par le réseau), les personnes ne sachant pas se servir d'un ordinateur ou n'en ayant pas chez eux, les résidents de communes isolées géographiquement... Ils permettent ainsi de rendre l'administration en ligne, la recherche d'emploi, la formation à distance ou formation sur place et l'apprentissage de l'usage du numérique facilement accessibles. A l'initiative de la communauté de communes des 4 rivières, le territoire est associé à cette idée. **Dans ce cadre l'espace numérique**



mobile vient 2 fois par mois à Serqueux !



La « nouvelle » mairie : dans le cadre du projet de dissociation de la mairie avec l'école pour plus de confidentialité, d'espace, de proximité, d'accessibilité... Et surtout pour améliorer la sécurité autour de l'école, un projet de nouvelle mairie est né. Depuis 2012, les municipalités ont réfléchi à différents scénarii, et, c'est la construction d'une mairie qui a été décidée pour des raisons d'accessibilité et de financement notamment. Cette mairie sera écologique puisque ne consommera peu d'énergie et en produira ! Le permis de construire est affiché, elle va bientôt démarrer.



Les projets !

Le chemin du Plix : une partie de la voirie sera refaite, afin d'améliorer la sécurité et la circulation de tous. Cette phase va permettre la réfection de la partie la plus abîmée de cette route ! Les travaux se dérouleront cette année.

Le columbarium : le projet de columbarium, qui permettra de déposer les urnes cinéraires dans un lieu adéquat au cimetière, arrive bientôt à son terme puisque l'installation de ce columbarium a débuté.

Ça bouge à Serqueux !

Vie associative : L'année a débuté par une série de galette des rois, le club de la joie de vivre, grandir en s'amusant et J3S ont fêté les rois !



Ensuite, les associations ont œuvré pour animer la commune entre repas dansant et lotos, et pour la première fois une chasse aux œufs a été organisée à l'occasion de pâques.

Une nouvelle association a été créée, elle va entre autre permettre d'ouvrir une bibliothèque. La culture à portée de main ! L'ouverture de la bibliothèque est fixée au 18 mai !

Comme vous le savez, le comité des fêtes a 100 ans cette année, la fête patronale va permettre à Serqueux de s'animer quelques jours dans une ambiance joyeuse du 17 au 19 août !



État Civil



Bienvenue aux 5 nouveaux nés depuis le dernier bulletin, et nous félicitons les parents de, notamment : Lucas, Mattéo, Tayron, Albane et Peyper.

Nous présentons nos condoléances aux familles de James POLLET & Louis ANTOINE.

A noter !

Centre de loisirs :

Inscriptions pour les vacances d'été :

- 11, 13 et 14 juin 2019 de 16h30 à 17h30
- 15 juin 2019 de 9h30 à 11h30.

Inscriptions pour les vacances d'automne :

- 24, 26 et 27 septembre 2019 de 16h30 à 17h30
- 28 septembre 2019 de 9h30 à 11 h30

Plus d'informations :

- <http://www.serqueux76.fr/>

Concours des maisons fleuries :

Inscriptions au concours des maisons fleuries : jusqu'au 03 juin 2019.

Plus d'informations :

- <http://www.serqueux76.fr/>
- 02 35 90 52 46

